

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 1er avril 2014

Résolution: CA14 22 0127

---

**Résolution pour le logement social et communautaire**

Considérant que depuis plus de 30 ans, le logement social et communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

Considérant que le logement social et communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes seules, les personnes âgées et les personnes ayant un besoin particulier d'habitation;

Considérant que le logement social et communautaire est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de revitalisation sociale et économique;

Considérant que l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté en 2012 son Plan d'action en matière d'inclusion de logements abordables dans les projets résidentiels, bonifiant ainsi la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal;

Considérant, dans le Sud-Ouest, les 204 logements sociaux et communautaires construits depuis 2010, les 263 unités présentement en chantier, les 1131 unités en planification à la Direction de l'habitation et à la Société d'habitation du Québec (SHQ), et les 195 en développement à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises du Sud-Ouest;

Considérant que le programme AccèsLogis constitue depuis 1997 un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement social et communautaire;

Considérant qu'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans est mieux adapté à la dynamique du développement immobilier et aux nombreux arrimages nécessaires à la réalisation des logements sociaux et communautaires et permet aux municipalités d'assurer une meilleure planification des interventions et des ressources à y investir;

Considérant que le conseil municipal a adopté la Déclaration relative aux investissements fédéraux en matière d'habitation sociale et communautaire (CM12 0007) demandant au gouvernement du Canada de réinvestir à l'expiration des conventions d'exploitation dans des programmes qui permettront de préserver la vocation sociale et le niveau d'abordabilité du parc actuel de logements sociaux et communautaires;

Considérant la lettre envoyée par le responsable de l'Habitation et du Logement social de la Ville de Montréal, M. Benoit Dorais, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Sylvain Gaudreault, le 24 avril 2013, demandant l'obtention du pouvoir d'exiger, sur une base réglementaire, des logements abordables dont des logements sociaux et communautaires;

Considérant que le conseil d'agglomération de Montréal le 26 septembre 2013, à la demande de l'arrondissement du Sud-Ouest, a décrété l'imposition d'une réserve, à des fins d'habitation sociale ou communautaire, sur les lots 2 091 591, 1 573 534 et 1 573 239 du Cadastre du Québec et a mandaté les services concernés afin d'en faire l'acquisition de gré à gré ou par expropriation;

Considérant que ces 3 lots seront éventuellement acquis en vertu du Fonds d'inclusion à la Stratégie d'inclusion de logements abordables;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt, Craig Sauv , Anne-Marie Sigouin

#### ET R SOLU :

De demander au gouvernement du Canada :

- De d gager les budgets n cessaires afin de reconduire les conventions d'exploitation du parc actuel de logements sociaux et communautaires;
- D'assurer   long terme les investissements n cessaires   la r novation et   la modernisation du parc r sidentiel social et communautaire (HLM, coop ratives et OBNL), afin d'assurer la pr servation de ce patrimoine collectif;

De demander au gouvernement du Qu bec :

- D'accorder   la Ville de Montr al les pouvoirs n cessaires afin qu'elle puisse exiger l'inclusion de logements abordables, dont des logements sociaux et communautaires, sur l'ensemble de son territoire,
- De bonifier le programme Acc sLogis de mani re   permettre la r alisation d'un minimum de 4000 logements par ann e sur le territoire de la Ville de Montr al;
- De financer sur une p riode pluriannuelle la construction de logements sociaux et communautaires;

Et de demander   la Ville de Montr al :

- D'assurer le financement de nouveaux logements sociaux et communautaires pour les 5 prochaines ann es;
- De poursuivre les d marches entam es en 2013 par la Direction de l'habitation et la Direction des strat gies et transactions immobili res pour une strat gie immobili re int gr e afin de proc der   des r serves fonci res en vue de la r alisation de logements sociaux et communautaires.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

10.11

Benoit DORAIS

\_\_\_\_\_  
Maire d'arrondissement

Diane GARAND

\_\_\_\_\_  
Secr taire d'arrondissement par int rim

Sign e  lectroniquement le 7 avril 2014